# LEADER 2023-2027

LES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME 2023-2027 : ANTICIPER POUR ORGANISER QUI FAIT QUOI

Atelier Cap Rural

27 juin 2022









## Le contexte RH du programme 23-27





#### Des évolutions par rapport à 14-22 :

- Diminution du nombre de GAL
- Baisse globale des enveloppes LEADER
- Réorganisation des territoires à l'échelle départementale

#### Une continuité:

- La prise en compte des stratégies existantes et du bilan du dernier programme LEADER
- Maintien de l'AGR
- Maintien de la délégation de l'instruction aux GAL
- Maintien des règles de financement











# Les enjeux régionaux





Animer et mettre en œuvre la stratégie locale de développement LEADER de manière efficace, sécurisée et coordonnée...

2000

.... dans un souci d'articulation avec les politiques existantes sur le territoire

... et des contraintes administratives :

- Sécuriser la gestion des dossiers : limiter les erreurs administratives lors des contrôles
- Assurer la consommation de l'enveloppe LEADER : 5% de l'enveloppe régionale du FEADER









# Les attentes RH de la Région



Nécessité de mettre en place une équipe projet :



Portage politique / Animation - coordination / Instruction - gestion LEADER



#### Avec a minima:

- ★ 1 ETP sur la gestion du programme
- ★ 1 ETP min. sur l'animation-coordination
- personnel dédié réparti le cas échéant sur <u>quelques</u> personnes du territoire

ET avec 1 animateur référent de la Région désigné comme interlocuteur







# PORTAGE POLITIQUE (PRESIDENTS du GAL et de la structure porteuse)

Garant de la mise en œuvre la stratégie de développement local (gouvernance et consommation)
Reçoit la délégation d'instruction du FEADER



- ★ anime le GAL et le comité de programmation (partenariat public/privé) et en préside les réunions
- \* est responsable de la bonne mise en œuvre des décisions du GAL et du comité de programmation
- \* s'engage à respecter les obligations communautaires et les procédures définies par l'autorité de gestion
- ★ notifie au maître d'ouvrage la décision prise par le comité de programmation
- participe aux activités politiques du réseau régional, voire national
  - → interlocuteur politique de l'autorité de gestion









# **Animation – coordination LEADER**

Met en œuvre la stratégie de développement local









#### Anime / coordonne:



- ★ L'articulation avec les acteurs et dispositifs existants sur le territoire
- ★ L'accompagnement des porteurs de projets dans leurs projets/dossiers
- ★ Le développement de la stratégie de coopération
- ★ La stratégie de suivi-évaluation
- ★ La stratégie de communication
- ★ Les actions de formation/information (pour le GAL et les acteurs locaux)
- ★ L'organisation des différentes instances : Cotech, Coprog, Cofin...

Participe aux activités du réseau régional voire national

→ Un interlocuteur technique de la Région













# Instruction – gestion LEADER

#### Assure le suivi administratif des dossiers et le suivi financier du programme

Réalise le suivi des dossiers sur toute la piste d'audit :



- Accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier

- ★ Complétude du dossier et émission des AR
- ★ Instruction de la demande de subvention (contrôles administratifs, plan de financement)
- ★ Instruction de la demande de paiement et émission du CSF
- ★ Mise en paiement
- ★ Gestion des contrôles

En collaboration avec l'équipe projet :

- \* Réalise le suivi administratif et financier du programme (tableau de suivi, modifications/avenants...)
- ★ Participe à la mise en œuvre de la stratégie de suivi-évaluation
- ★ Co-anime les comités de programmation et des financeurs

Participe aux activités du réseau régional voire national









### Modalités de soutien financier

- Taux d'aide publique max : 100%
- Taux de cofinancement FFADFR: 80%
- Les dépenses d'animation et de frais de fonctionnement (salaires chargés, coûts indirects) ne doivent pas dépasser 25% des dépenses publiques totales du GAL
- Dépenses éligibles :
  - Dépenses facturées (prestations, cotisations...)
  - Dépenses de personnel avec un taux horaire (brut chargé) fixe d'environ 27 € /h étude en cours de stabilisation
  - Couts indirects : 15% des dépenses de personnel
  - Frais de déplacement : 5% des dépenses de personnel
    - → Stratégie de financement à définir par chaque GAL















# Modalités d'accompagnement par l'AG





- Des réunions de réseau régulières (techniques et politiques)
- Des formations sur les questions administratives (cycle de vie du dossier, procédure, outils de gestion, plan de financement, marchés publics, aides d'Etat, fraudes et conflits d'intérêt...)
- Un accompagnement de proximité via les CM territorialisés et instructeurs de la Région
- Des modalités de supervision/contrôles à préciser







### Préconisations issues de LEADER 2014-2022



- Se doter d'une équipe dotée de compétences techniques et administratives pointues
- Mobiliser les ressources humaines présentes sur le territoire, tout en veillant à concentrer les moyens dédiés à LEADER (mission LEADER prépondérante)



- Articuler l'ingénierie LEADER avec celle présente sur le territoire
- Identifier clairement l'intitulé des postes mobilisés, leurs compétences et les moyens mis à disposition du GAL sur la durée du programme
- Travailler en collaboration dans le cadre de l'équipe projet présidence-animation-gestion
- Adapter des missions de chacun sur la durée du programme en fonction des pics d'activités et de l'avancement
- S'appuyer au démarrage sur l'AGR pour la montée en compétence puis au quotidien via les CDM territorialisés











www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon

1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02 / T. 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 - 63100 Clermont-Ferrand Cedex 02 / T. 04 73 31 85 85

